Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2283

Artikel: Crise : entre rêve d'Eden et cauchemar des enfers : le financement fantasmé des conséquences du coronavirus

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024084

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

innovations; une utilisation plus fréquente de la licence obligatoire qui permet à un pays de produire en cas de nécessité un médicament protégé par un brevet; la publicité des résultats de la recherche publique et le contrôle des prix des médicaments développés à partir de ces recherches. Il importerait surtout une volonté politique de mettre en œuvre ces moyens.

Crise: entre rêve d'Eden et cauchemar des enfers

Le financement fantasmé des conséquences du coronavirus

Jean-Pierre Ghelfi - 26 avril 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36501

Les périodes de crise sont souvent des moments propices pour l'émergence de sujets farfelus. Serait-ce avec l'idée – ou l'espoir – que la peur ambiante rende les gens crédules? En tout cas, tandis que certains annoncent l'arrivée au paradis, terrestre ou non, d'autres mettent en scène la fin du monde, et le micro-impôt sur les transactions financières sans espèces se profile.

Au paradis comme en enfer

Dans sa chronique du *Monde,* le 28 mars dernier, Stéphane Foucart, observait les milliers de milliards qui sortent de la poche des gouvernements et des banques centrales pour faire face aux coûts engendrés par la crise. L'argent est là. Il suffit d'en imprimer une même quantité supplémentaire pour financer les investissements que requiert la protection des milieux naturels.

Pas de problème apparemment pour l'auteur, sinon peut-être un risque d'inflation. La belle affaire: la survie de la planète prime. Le paradis est tout proche. Pour autant qu'on ne prenne pas en compte (c'est le cas de le dire) le futur d'une monnaie qui n'aurait plus de valeur…

Côté fin du monde, on rencontre tous les tenants des thèses conspirationnistes qui partent de l'idée que les drames actuels résultent d'actions souterraines. Elles gangrèneraient le pays de l'intérieur (le *Deep State* en vogue aux Etats-Unis), seraient le fait d'un groupement, d'un parti, d'une religion (liste non exhaustive) pour prendre le contrôle des âmes et des consciences, ou dominer le monde. Inversement. Il s'agirait de volontés cachées pour empêcher de répandre la bonne parole, quelle qu'elle soit.

Micro-impôt vers une application immédiate?

Il y a aussi les opportunistes qui pensent pouvoir se servir des malheurs qui accablent le monde pour pousser leurs pions et leur donner un lustre qu'ils n'ont pas et qu'ils n'auront probablement jamais. Ça ne coûte rien d'essayer. Peut-être même que, désarroi aidant, on ne sait jamais, ça pourrait marcher.

Ce procédé est manifestement celui qui a été choisi par les tenants de l'initiative sur un micro-impôt (DP 2277). Lancée en février dernier, elle serait la solution indépassable pour financer les aides et subventions accordées par le Conseil fédéral visant à soutenir les personnes et entreprises que le confinement a mises à l'arrêt.

Un modeste impôt de 0,1% sur le trafic des paiements sans espèces permettrait d'encaisser tous les milliards dont la Confédération a besoin pour financer son opération de lutte contre les conséquences en cascade du coronavirus. Une condition cependant. Cette micro-taxe devrait entrer en vigueur sans délai. Il faudrait l'appliquer immédiatement… à titre provisoire, comme un test grandeur nature.

La Confédération, en vertu de ses pleins pouvoirs – la loi sur les épidémies ouvre des perspectives inattendues – pourrait décider demain d'introduire cette taxe. Et après-demain les caisses publiques commenceraient déjà à se remplir. Pas besoin de modifier la Constitution, ni de voter des lois ni d'adopter des ordonnances. La méthode est simple: il suffit de l'appliquer!

Tout cela n'est qu'une vaste plaisanterie, pensez-vous? Pas du tout. C'est du dur et du sérieux. Lisez plutôt. Ou plutôt non. Même en période de confinement, il y a mieux à faire.

Apprendre des expériences actuelles de l'enseignement en ligne

La concentration des activités en ligne due à la situation actuelle permet de s'interroger sur une politique des solutions numériques

Antonin Plattner - 23 avril 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36464

La Suisse vient d'entamer la migration numérique la plus rapide et massive de son histoire. Alors que 1,3 million de personnes se retrouvent au chômage partiel, le reste tente de sauver les meubles en appliquant la consigne générale: travail, école, commerces, vie sociale, tout ce qui peut être fait en ligne doit utiliser cette ressource. Dans l'urgence, des pans entiers de la société et de l'économie ont désormais recours aux services des Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft (Gafam).

C'est notamment le cas du secteur romand de l'instruction publique, qui a en majorité choisi de recourir à ces géants du web pour fournir les plateformes d'école en ligne. Les gouvernements cantonaux concernés se veulent rassurants. À l'image du département de l'instruction publique de Genève, ils soulignent avoir conclu des contrats avec ces entreprises pour protéger les données concernant les enseignants et les élèves. De tels partenariats public-privé mettent pourtant en lumière le manque de moyens techniques et légaux à disposition des cantons pour veiller au respect de la loi fédérale sur la protection des données (LPD).

De la difficulté d'appliquer les contrats

Le recours massif aux solutions proposées par les Gafam s'effectue malgré les nombreuses procédures judiciaires qu'ils accumulent dans le secteur éducatif de différents pays. La dernière en date a débuté le 2 avril 2020, lorsque deux élèves âgés de 13 ans ont porté plainte contre Google en Californie. Ils accusent l'entreprise d'avoir notamment exploité, sans accord des parents, leurs données personnelles: localisation, historique, termes de recherche utilisés, contacts, enregistrements audio, mots de passe et données comportementales.

En Suisse, les contrats entre les départements romands de l'instruction publique et ces entreprises doivent, en principe, éviter ce genre d'infraction à la loi sur la protection des données (DP 2251). Pourtant, la seule façon de s'assurer du respect des termes de l'accord consiste à effectuer un examen télémétrique complet des logiciels concernés ainsi que de leurs interactions avec les systèmes d'exploitation des machines qui les hébergent. En d'autres termes, il faudrait mesurer et analyser séparément les différents échanges de données entre chaque ordinateur connecté au réseau éducatif et le logiciel sous contrat.

Cette expérience a été conduite en Allemagne par l'Office fédéral de la sécurité des technologies de l'information sur l'application Microsoft